



Direction Départementale des Territoires  
du Val d'Oise  
Préfecture – CS 20 105 -  
5 avenue Bernard Hirsch  
95 010 Cergy-Pontoise Cedex

**- Parts de groupement forestier**  
**- Parts de groupement foncier rural**

**A2**

**Mutation à titre gratuit**

**Donation**  – **Succession**

**DEMANDE DE CERTIFICAT (GF)**

Attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L. 124-1 à L. 124-3 du code forestier; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière; ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

**PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION**

1. Département : Val d'Oise

2. Demande reçue le  
|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

3. Enregistrée sous le numéro |\_|\_|\_|\_|\_|  
|\_|\_|\_|\_|

**INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE**

- 1 – La présente demande doit être adressée à la direction départementale des territoires du Val d'Oise – Préfecture du Val d'Oise– 5 avenue Bernard Hirsch – 95010 Cergy Pontoise Cedex.
- 2 – La demande est normalement signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
- 3 – Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
- 4 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 1 - Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),
- 2 - La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés,
- 3 - Un extrait **récent** de matrice(s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,
- 4 - Les statuts du groupement forestier et l'extrait Kbis (moins de 6 mois),
- 5 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1),
- 6 - Une notice d'information (imprimé A 4 ) signée par la personne représentant le groupement forestier,
- 7 - L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :
  - a - de gérer ses bois et forêts, pendant trente ans, suivant les règles définies par l'article 703, 2 du code général des impôts et par le décret du 28 juin 1930.
  - b - s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées.
  - c - s'il possède des terrains pastoraux de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser.

*NOTA - L'engagement (pièce 7) est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement*

- 5 – Le délai de délivrance du certificat est de deux mois ; le certificat ne doit pas être établi depuis plus de deux ans lors du dépôt de la déclaration de succession ou de l'enregistrement de l'acte de donation auprès du service des impôts..

**1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER OBJET DE LA MUTATION**

1.1 – Dénomination du groupement :

1.2 – Siège social :

1.3 – Représentant du groupement : M. (nom - prénom)

Qualité  
Domicile

1.4 – Appellation de la propriété (éventuellement) :

1.5 – Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement forestier sise dans le département :

Hectares  ares  centiares

1.6 – Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1)  
présentée en

feuillets numérotés

1.7 – Nombre de parts sociales objet de la mutation

**2 NOTAIRE CHARGÉ DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION**

M.  
Adresse :  
  
Téléphone :

**3 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ**

M. (nom)  
Qualité :  
Adresse :  
Téléphone :

**4 GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Mettre une croix dans la case appropriée)**

**4 - 1. Plan simple de gestion (PSG)**

non requis     non déposé     déposé     refusé    le    /    /  
 agréé    le    /    /    sous le n°    jusqu'à l'année : \_\_\_\_\_

**4 - 2. Régime spécial d'autorisation administrative de coupes (R.S.A.A.C.)**

oui     non    notifié le    /    /

**4 - 3 - Code des bonnes pratiques sylvicoles (C.B.P.S.)** (propriété de moins de 25 ha d'un seul tenant):

Adhésion n° CB 95 | | | |    ou à     oui     non  
présenter :

**4 - 4 - Forêt adhérente à un règlement type de gestion :**     oui     non

Organisme gestionnaire ou expert : .....

**4 - 5 - Observations éventuelles :**

**5 CERTIFICAT(S) ANTÉRIEUR(S) POUR DES PARTS SOCIALES A TAXE OU DROITS RÉDUITS**

NON     OUI    année    \_\_\_\_\_  
s    \_\_\_\_\_

(Si les bois et forêts objet de la présente demande ont bénéficié, en tout ou en partie, de certificat(s) pour l'obtention de taxe ou droits réduits depuis moins de 30 ans, remplir le cadre ci-dessous)

Observations éventuelles

**6 PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER SITUÉES DANS D'AUTRES DÉPARTEMENTS**

DÉPARTEMENT(S)	COMMUNE(S)	SURFACE			Observations(s)
		Hectare s	ares	CA	

**7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

indiquer notamment si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux directions départementales de l'agriculture et de la forêt concernées – préciser les dates) :

## 8 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

1 - Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant pour la propriété désignée que :

a - Les bois et forêts appartenant au groupement forestier précité et ayant une surface de :

Hectares  Ares  Centiares (1)

sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable.

b - Les friches et landes d'une surface de :

Hectares  Ares  Centiares (1)

sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière.

c - Les terrains pastoraux d'une surface de :

Hectares  Ares  Centiares (1)

sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

2 - Joint (joignent) les pièces énumérées au 3° des instructions portées en page 1 de la présente demande.

3 - Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

NOM – PRÉNOM(S)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	NOMBRE DE PARTS	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (2)

1 - Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, ne porter que les surfaces incluses dans le département et, de ce fait, figurant dans la désignation de propriété (imprimé B 1)

2 - Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés.

**9 PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION****1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

DATE |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

1 - 1 Agent traitant :

1 - 2 Instructions particulières

**2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

2 - 1 Situation

Date de la visite des lieux |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Désignation)	SURFACE		
	ha	a	ca
- Bois et forêts			
- Friches et landes			
- Terrains pastoraux (1)			
<b>TOTAL</b>			

(1) La surface des terrains pastoraux ne doit pas représenter plus de 30% de la surface des propriétés du groupement (rapport à calculer sur la totalité des propriétés du groupement)

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux

 OUI  NON Dans ce cas précisez :

2 - 3 Certificat(s) antérieur(s) pour taxes ou droits réduits

 NON OUIsur  ha  a  ca

Jusqu'au |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Dossier (s) N°

**3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT**

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

1 - Les bois et forêts sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière

 NON OUI

	non exigible	
<b>PSG</b>	à présenter	
	agréé	

2 - Les friches et landes sont susceptibles de reboisement et ont une vocation forestière

 NON OUI

<b>CBPS</b>	adhésion possible	
	adhésion faite	
ou	n° CB 95  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
<b>RTG</b>	adhésion possible	
	accepté	

3 - Les terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime normale

 NON OUI

3 - 2 Informations complémentaires

**4 DÉCISION DE L'ADMINISTRATION**

4 - 1 Certificat

 négatif  positif 

Date de la décision

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

4 - 2

Observation(s) :

Visa